



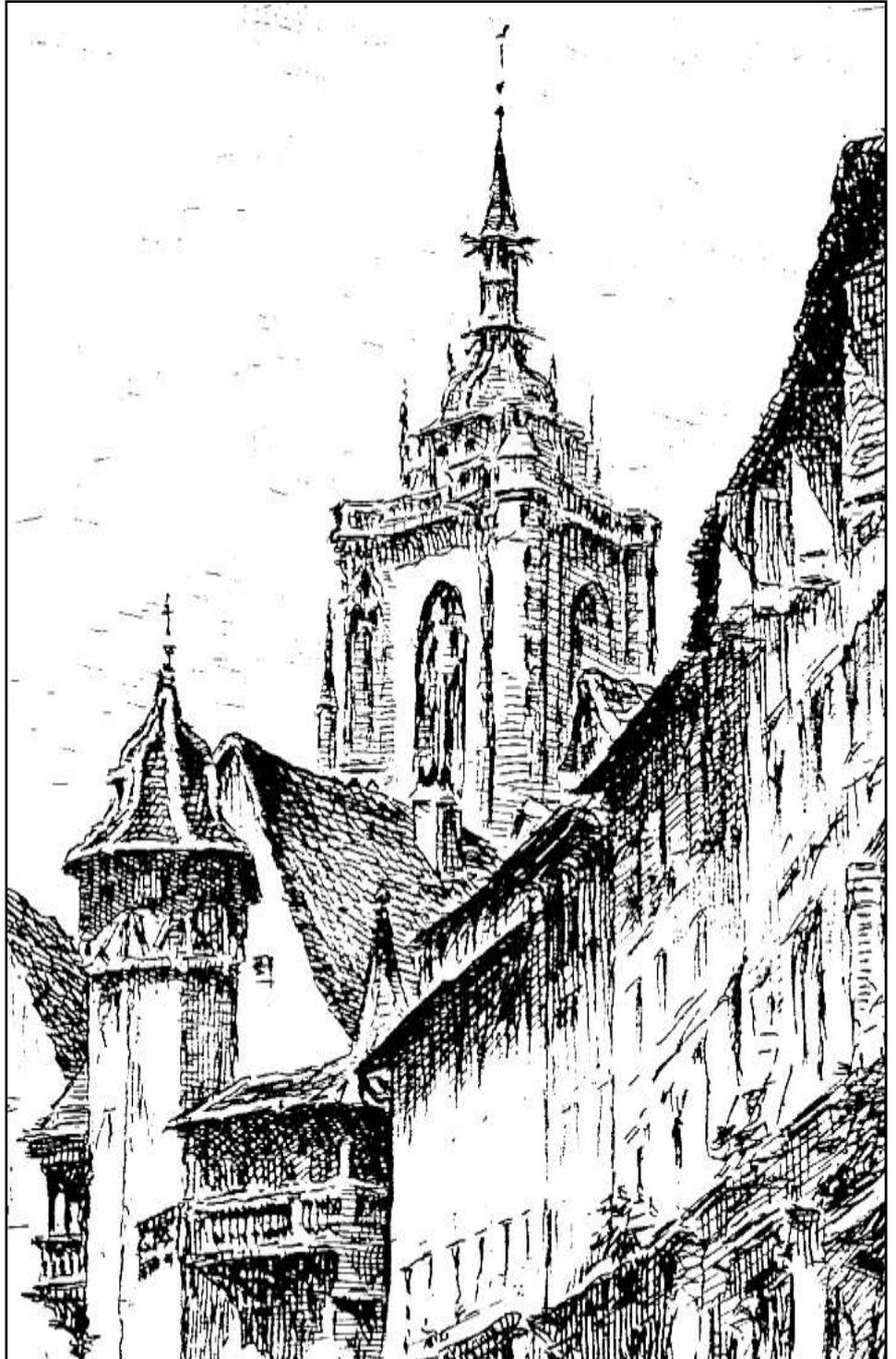
Colmar

STENOGRAMME

37^{ème} Séance

du

20 novembre 2017



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. YILDIZ, M. WAEHREN et Mme BARDOTTO-GOMEZ, donnent respectivement pouvoir à M. DENZER-FIGUE, M. BECHLER et Mme ERHARD. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard, en attendant elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 16 octobre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Je devais normalement installer ce soir Mme Isabelle FUHRMANN qui remplace Mme Claudine ANGLARET-BRICKERT, mais sa mère vient de décéder. En votre nom et en mon nom personnel, nous lui exprimons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances. Nous profiterons de la prochaine réunion pour l'installer.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf que Paris Match vient de publier sur les réseaux sociaux les villes de Noël et a répertorié les dix villes qui méritent particulièrement d'être signalées. Parmi les dix villes, la 10^e est Arras, la 9^e est Metz, la 8^e est Lille, la 7^e est Amiens, la 6^e est Reims, la 5^e est Mulhouse, la 4^e est Obernai, la 3^e est Montbéliard, la 2^e est Strasbourg et la 1^{ère} est Colmar. (*Applaudissements*) On peut partager ou pas, mais cela suscite quand même un point de fierté.

Cela étant dit, je laisse la parole au Président de l'Association pour la Promotion des Sports de glace qui nous fait son rapport annuel. M. le Président, vous avez la parole.

5. Rapport d'activités 2016/2016 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

Voir rapport –

M. VEIT - Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Il faut constater que le résultat global est plutôt positif avec un petit bémol vu de mon côté puisque la comparaison est un peu faussée. En effet, il y a 40 000 euros de différence pour les impôts entre l'avant-dernière année et l'année dernière ce qui est positif pour l'exploitation. J'enregistre les 20 000 euros de recettes supplémentaires, mais qui sont largement absorbés

par les frais de personnel où le supplément est de 46 000 euros. Il ne faudrait pas que cela se renouvelle encore l'année prochaine. Sinon, la situation ne sera plus la même.

M. VEIT : Évidemment, mais je vous l'ai dit M. le Maire, la situation au niveau des charges de personnel va tourner autour de 350 000 euros en année complète avec l'équipe au complet. Effectivement, cette année était pratiquement complète au niveau poste de direction. Il n'y aura plus d'augmentation sensible sauf si les salaires augmentent, mais ce n'est pas prévu.

S'agissant des impôts, ces 20 000 euros ne sont plus dans les charges fiscales, mais sont inclus dans le montant des charges d'électricité. C'est une opération comptable parce qu'ils ont changé l'application de la TVA. Nous la payons à VIALIS au lieu de la payer à l'État.

M. le Maire MEYER : Je ne gomme pas pour autant ce que je viens de dire.

Deuxième observation, 25 000 entrées, je ne vais pas provoquer, mais par rapport à la patinoire de Noël...

M. VEIT : Nous faisons 20 000 entrées pour la patinoire de Noël, mais 80 % concernent des touristes.

M. le Maire MEYER : J'ai retenu 80 000 euros de recettes.

M. VEIT : Non, 60 000 euros de recettes pour la patinoire de Noël. M. le Maire, si cette année le temps n'est pas comme l'année dernière, on peut très bien se retrouver avec 25 000 ou 30 000 euros de recettes. C'est vraiment un chiffre variable en fonction de la météo.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas négativiser, mais toujours positiver.

M. VEIT : Je positive parce que nous aurons une semaine de vacances scolaires de plus en janvier. Nous espérons faire plus.

M. le Maire MEYER : Où la Ville vous paie tout l'entretien pendant 8 jours supplémentaires.

M. VEIT : C'est dans la convention, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Non, nous arrêtons partout au 30 décembre avec une exception, c'est vous !

M. VEIT : Ah ! On va essayer de le mériter.

M. le Maire MEYER : Bien. Merci, M. le Président. Pourtant les frais de gardiennage vont vous être imputés. Je pense pouvoir dire que pour le moment, on peut dormir sur les deux oreilles.

M. VEIT : Absolument.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Je donne la parole à la Présidente du Conseil Économique et Social qui, après quelques longs mois de travaux, nous présente la synthèse sur la base des saisines faites et qui a fait travailler toute l'équipe. Mme la Présidente, si vous voulez. Non, c'est un rapporteur. Allez-y.

6. Conseil Économique et Social et Environnemental de Colmar (CESEC) : présentation des rapports.

Voir rapport –

Mme PELLETIER – Vice-Présidente, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. Mme la Présidente veut-elle prendre la parole ?

Mme MURA : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je n'ai pas pris la parole tout de suite simplement parce que je tenais à terminer les présentations et voulais également laisser à deux vice-présidents le soin de présenter leurs travaux. Je présenterai la préconisation de la Commission Action Sociale et Roland Munier terminera les présentations de ce soir.

Mme MURA - Présidente, rapporteur, présente les préconisations de la Commission Action Sociale.

Mme MURA : Voilà, je vous remercie. C'était pour la Commission Action Sociale, mais je tiens juste – même si ce n'est pas le mot de la fin, il y a encore mon collègue, M. Roland Munier qui va passer – à remercier tous les membres du CESEC pour ce travail acharné qu'ils ont fait depuis le début d'année et qui nous a menés à vous présenter les PowerPoint de ce soir.

M. MUNIER – Vice-Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Nous tenions à avoir un regard extérieur par rapport à ce que nous faisons. Les trois sujets traités sont déjà sur rail chez nous depuis pas mal de temps. Dans ce qu'on a entendu, les propos sont quelque peu en retard par rapport à ce qui existe déjà, mais néanmoins, le regard est utile dans la mesure où c'est un projecteur sur trois sujets importants : l'environnement, le transport et l'attractivité économique.

Dans les trois domaines, il faut toujours un certain temps d'avancée. On ne peut pas brûler les étapes. Mais le pêcheur doit toujours lancer le bouchon assez loin et le ramener après au fur et à mesure, en fonction de la faisabilité. Donc, ces regards extérieurs nous rendent service pour mettre le doigt là où nous devons continuer, mieux faire encore, pour rejoindre les idées principales qui ont été étudiées. Certaines propositions ne sont pas difficilement accessibles puisque nous sommes déjà sur la voie. Vous avez cité la pertinence économique concernant Colmar Agglomération, ce n'est pas venu tout seul. Or, Colmar Agglomération est une institution pas vieille et pourtant, nous avons avancé rapidement. Dans la mesure où la compétence a été transférée de la collectivité de base vers Colmar Agglomération, certes, il faut parler de Colmar, mais l'outil opérationnel est néanmoins Colmar Agglomération. Donc, nous essayons de travailler le plus en relation possible pour être dynamiques. Et à la fois, nous parlons de

Colmar pour également mettre à la disposition de l'outil qu'est Colmar Agglomération la mise en œuvre des différentes opérations. Néanmoins, le problème aujourd'hui dans ce domaine est le foncier. Dans les périmètres urbains de Colmar, il ne reste plus grand-chose sauf les unités où il y a passation d'exploitation ou dépôt de bilan, ou changement de fabrication. Nous sommes toujours en position de force pour essayer de revitaliser, mais ce sont à chaque fois de petits tènements pas lourds qui ne permettent pas d'accueillir une entreprise nécessitant 4 à 5 hectares, puisqu'il n'y en a plus dans le périmètre colmarien.

Aujourd'hui, nous sommes encore davantage conscients de ce que nous avons pu faire sur l'aérodrome. Regardez un peu dans le rétroviseur la situation il y a dix ans et celle d'aujourd'hui. Nous avons eu la volonté politique d'enlever quelque 30 hectares de l'aérodrome. Nous en avons encore acheté dix hectares en plus. Aujourd'hui, les 40 hectares sont totalement occupés avec plus de 1 000 emplois installés sur ce site. C'est un exemple. Prenez un autre exemple, celui de la Caserne Rapp. La Ville a racheté les deux friches militaires, vous passez devant, vous admirez le bâtiment qui a pu être maintenu, mais à l'intérieur il y a quelque 600 emplois. On ne pouvait pas supposer un seul instant qu'on arrivât à ce résultat sur deux friches militaires, mais nous devons continuer. À l'époque, c'était possible de parler de la Ville pour la Caserne Rapp puisque c'est un patrimoine municipal que la Ville de Colmar a racheté. C'était encore possible pour l'aérodrome puisque la propriété appartenait à la Ville de Colmar, mais à partir de la mise en œuvre, c'est Colmar Agglomération. Nous cherchons cette articulation la plus pratique possible qui nous permette de parler des deux.

Vous avez parlé de fiscalité. La fiscalité d'entreprise, c'est principalement la CFE et deux autres taxes parallèles, mais c'est encore Colmar Agglomération qui, par sa volonté politique, est arrivée à maintenir une modération fiscale exceptionnelle. Je prends la taxe sur les propriétés bâties. Pour Colmar Agglomération, c'est 0,70 %, c'est deux fois rien par rapport à la fiscalité des autres entreprises, mais nous devons continuer, vous avez fortement raison. Il faut jouer l'image de Colmar comme nous l'avons fait avec le tourisme. Je ne vais pas dire que nous sommes au bout de la peine puisque nous devons continuer.

Nous devons continuer puisque le tourisme c'est également une partie économique. C'est un maillon essentiel dans la vie économique, mais il faut que le reste suive. Néanmoins, il y a un handicap, c'est la maîtrise foncière qui aujourd'hui nous fait défaut. Si dans le PLU, nous avons programmé quelque 70 hectares de prévisions pour les futures extensions, ce n'était pas pour rien. Nous en avons besoin pour attirer sur Colmar.

Naturellement et avec les autres communes Wettolsheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim, il y a des petites possibilités, mais qui, à chaque fois, se limitent à quelque 50 ares maximum, ce qui ne donne pas beaucoup de champ pour être attractif. À partir du moment où on peut mettre le foncier dans la corbeille, le chef d'entreprise en a aujourd'hui besoin avant d'investir, il faut donc pouvoir disposer du foncier. En deuxième temps, il faut soigner cet investisseur. Dans la mesure où il vient chez vous, vous avez

tout intérêt à le soigner à travers une fiscalité modérée. C'est ce que nous essayons de faire. Mais là vous avez encore raison. Cette question est importante puisque nous parlons de l'avenir pas seulement de Colmar, mais de toute la région du Centre Alsace et par conséquent également de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Concernant le transport, mission a été confiée à la société TRACE pour réfléchir sur les moyens de transport en relation avec les déplacements en petits véhicules électriques puisque l'option est prise de séparer les grandes lignes de la desserte intérieure. Quand vous voyez circuler un gros bus, c'est presque gênant en centre-ville puisqu'il indispose tous les autres usagers comme les cyclistes ou les piétons. Nous devons pouvoir séparer les lignes de transport en commun de la desserte intérieure de la Ville pour que cette dernière puisse se connecter sur les quais des grandes lignes de transport. Quand nous parlons de transport intérieur, cela sous-entend des minibus électriques. Nous travaillons sur le sujet. C'est un exemple pour le premier sujet.

Par ailleurs, nous sommes en pôle position concernant le plan climat avec la protection de l'environnement. L'Agenda 21 a été repris à deux reprises. Ce que vous avez proposé est donc loin devant, mais nous sommes sur la voie d'y arriver.

Merci encore pour l'esprit critique que vous avez employé pour analyser ce que nous faisons. Pour nous, c'est un encouragement à continuer dans ce sens. Sachez que nous allons tenir compte de votre travail.

Je tiens à terminer en disant qu'il y a eu un certain flottement au niveau de l'organisation du CESEC un certain temps. Cela a rapidement été repris sous la dynamique de la nouvelle Présidente. Je voudrais l'en remercier ainsi que toute son équipe, les deux Vice-Présidents et tout le Conseil qui a travaillé d'arrache-pied pour vous permettre de présenter le fruit de vos réflexions au Conseil Municipal de ce soir.

Encore une fois, merci pour ces heures de travail que vous avez consacrées à ces trois sujets. Je me réserve pour vous saisir prochainement avec une autre saisine. Les trois sujets étaient importants puisque nous voulions avoir un regard extérieur par rapport à ce que nous faisons. Encore une fois, merci.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Je voulais réagir aussi à la présentation qui nous a été faite et remercier les membres du CESEC pour ces pistes de réflexion qui, à mon sens, mériteraient débat. On a envie de discuter avec vous pour approfondir un petit peu les points qui nous ont été présentés ce soir.

Par contre, je voulais réagir aussi par rapport aux propos que vous teniez en disant que la Ville de Colmar était souvent en avance sur ce qui a été présenté ce soir. Cela me pose question, notamment par rapport au premier point que la Présidente a présenté qui est le dernier kilomètre par rapport à la logistique au centre-ville qui est un des points effectivement abordés par Colmar depuis quelques années dans le PDU, mais malheureusement, nous l'avons déjà souvent dit en Conseil Municipal, le PDU a été un petit peu

oublié. Alors, vous avez dit que nous avons déjà discuté de beaucoup de choses qui ont été présentées par les membres du CESEC, je voulais savoir si le dernier kilomètre, cette logistique de centre-ville, a été discuté par les services ou par quelqu'un, ici ou à la CAC. Si c'était le cas, j'aimerais avoir si c'est possible de connaître les conclusions ou les réflexions. C'est un des points du PDU, mais nous n'avons aucune nouvelle depuis.

Ensuite, au niveau des mobilités, vous avez beaucoup parlé des vélos électriques et du tuc-tuc qui me fait penser un petit peu au vélotaxi. Effectivement, nous avons déjà eu un vélotaxi à Colmar avec le soutien que l'on connaît de la Ville. Je le mets en lien avec votre proposition de développer le tourisme avec le vélo électrique. Colmar est quand même l'une des seules villes, si ce n'est la seule, à avoir interdit dans un arrêté municipal le vélo électrique. Le vélo deux-roues électrique, cela a été corrigé par la suite, mais quand même. M. le Maire, vous pouvez hocher de la tête ou du chef, l'arrêté existe et a été publié. Donc, dire que l'on est un peu en avance est un petit peu présomptueux.

Par contre, je maintiens les propos que j'ai tenus tout à l'heure, ce sont des pistes de réflexion tout à fait intéressantes. J'espère qu'on va réfléchir sur ce que les membres du CESEC nous ont proposé et montré ce soir. Merci.

M. le Maire MEYER : Le dernier kilomètre ne nous a pas échappé, M. HILBERT. Seulement, nous n'avons pas trouvé de partenaire. C'est tout aussi simple que cela. J'en parle chaque fois en réunion des entreprises. Le dernier kilomètre est très important pour les artisans, pour les commerçants, pour tout le monde, mais nous n'avons pas trouvé de logiciel pour la mise en œuvre. Il ne s'agit pas seulement d'installer à l'extérieur un hangar qui soit capable de stocker tout ce qui arrive durant la journée et à partir de ce hangar, le distribuer par des petites navettes. Ce n'est pas tellement facile à organiser parce qu'au bout, il y a un coût qui se répercute forcément vers l'utilisateur, quel qu'il soit. Alors, le chef d'entreprise ou le commerçant, pèse encore les deux solutions soit de se faire livrer directement, soit aller se faire chercher sa marchandise à l'extérieur, mais avec une petite prestation supplémentaire qui va s'intégrer dans le coût de revient. À ce jour, nous sommes arrivés à faire comprendre ce message toujours pour la même raison, mais il ne faut pas lâcher, il faut continuer.

Quant au reste, je ne pense pas que nous soyons très en retard. On peut toujours faire mieux, mais je pense que dans le domaine de l'environnement concernant les vélos électriques, nous avons déjà à gérer dans le centre-ville, deux petits trains, les cyclistes, les piétons, les voitures et encore des modalités supplémentaires qui compliquent la vie à tout le monde d'autant plus que le rythme de déplacement n'est pas le même. À chaque fois, il y a création de contraintes qui gênent les uns et les autres. Prenez comme exemple les cyclistes qui foncent dans le tas pour certains usagers d'une façon imprévisible et qui peuvent poser problème. C'est d'ailleurs la critique qui me revient le plus en ce moment. Sur la route, des cyclistes vous font des queues de poisson et se placent devant votre voiture. Il y a également un message à faire passer. On ne peut plus avancer dans la mesure où on n'arrive pas à faire comprendre un peu de modération à tous les usagers. Il faut avancer, mais avec sagesse, et beaucoup de réflexion.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, merci. Je vais revenir sur les normes considérées comme pénalisantes. Il ne vous a pas échappé qu'on a parlé d'accessibilité. Pour moi, l'accessibilité est du confort pour tous. La sécurité, c'est sauver des vies, voire un patrimoine et puis le fait d'habiter une ville historique, c'est une ville qui est attractive. Alors, j'ai un peu de mal à comprendre que dans une ville comme Colmar qui a su intégrer ces paramètres pour offrir à tous une vraie attractivité, les commerçants n'en font pas autant, voire les entreprises. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous savez, chaque curé est maître dans son église. D'accord ?

M. MEISTERMANN : Malheureusement.

M. le Maire MEYER : Vous ne pouvez pas imposer quoi que ce soit à un commerçant. Depuis des lustres, je dis que nous passons à côté de la moitié de la fréquentation de l'utilisateur par rapport au commerçant parce qu'on n'est pas ouvert sur la plage journalière. C'est déjà pour moi une première contrainte. On serait encore beaucoup plus attractifs si les commerces étaient ouverts entre midi et deux heures. On ne cesse de répéter la même chose. Depuis quelque temps, on va à peu près dans ce sens, mais c'est toute une culture. Je suis persuadé qu'on y arrivera progressivement. Prenez l'exemple du marché couvert pour le dimanche matin. Cela prend forme. Le marché couvert est même devenu un lieu de rendez-vous pour monsieur et madame Tout-le-Monde parce qu'on est beaucoup plus décontracté le dimanche que les jours de semaine. On s'amuse à faire ses achats d'une façon totalement décontractée. On en profite pour aller boire un café ou se servir un apéritif. Je pense qu'on y arrive progressivement, mais il faut du temps. Il ne faut pas perdre courage et toujours avancer dans ce sens pour réellement être sur les sept jours afin de pouvoir proposer quelque chose. On a toujours horreur des vides. S'il y a un trou quelque part, il y a un problème. Donc, on essaie d'avancer dans ce sens pour qu'il y ait le moins de vide, le moins d'absence possible.

Voilà, mes chers collègues. Merci beaucoup. Je remercie encore la Présidente et les collègues du CESEC pour la présentation du rapport.

7. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1/2017.

M. le Maire MEYER : Il semblerait que je n'avais pas soumis ce rapport au vote la dernière fois. Je ne vais pas l'expliquer une deuxième fois, je vous demande de donner un avis, soit favorable, soit défavorable, soit d'approbation.

Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Co-garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 340 000 euros contracté par Habitats de Haute-Alsace auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Avances sur subventions 2018 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : On récupère le rapport n° 38 pour l'examiner dans la foulée. Mme l'Adjointe s'il vous plaît !

38. Réforme des rythmes scolaires – retour à la semaine de quatre jours.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je peux très bien comprendre qu'un maire et son équipe suivent l'avis de la majorité des Colmariens, mais parfois, il faut savoir aussi résister. Étant enseignante à l'école primaire, je sais très bien qu'une majorité des enseignants préfère travailler plutôt quatre jours que cinq, ce qui explique aussi les résultats en conseil d'école. Je sais aussi que ce n'est pas en ajoutant une heure par jour qu'un enfant fait plus d'apprentissage. Les élèves ne sont pas des bœufs à remplir. Si la semaine de quatre jours ne change pas grand-chose pour les enfants des milieux favorisés, on sait très bien que la répartition sur cinq jours est préférable pour les enfants de milieux défavorisés. Cette mesure va donc encore une fois creuser l'écart entre les milieux favorisés et les milieux défavorisés. Nous voterons donc contre cette mesure.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, Mme SANCHEZ. Je veux bien entendre ce que vous dites, mais simplement, je ne le comprends pas dans la mesure où je ne pense pas qu'il soit prouvé scientifiquement que ce retour creuserait un écart supplémentaire. En tout cas, ce que je peux vous dire

sur le retour des conseils d'école, dans les écoles du quartier Ouest que peut-être vous visez, ils se sont très massivement prononcés pour le retour à la semaine de quatre jours. Je pense que les enseignants qui connaissent bien ce public nous auraient alertés si cela posait un problème.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire. Je tenais juste à dire que dans les débats faits durant les conseils d'école, notamment ceux auxquels j'ai pu assister, je n'ai pas remarqué particulièrement que les enseignants étaient pour ce retour à la semaine de quatre. Ce sont surtout les parents qui avaient remarqué une grande fatigue de leurs enfants en fin de semaine. Au contraire, les enseignants avaient plutôt tendance à dire qu'ils suivraient vraiment l'avis des parents et qu'ils remarquaient aussi cette grande fatigue en fin de semaine. Les parents ont abondé dans ce sens. D'après ce que j'ai pu entendre, j'avais plutôt tendance à croire que les enseignants étaient plus modérés et étaient même prêts, à la limite, à suivre l'avis des parents. Un certain nombre d'enseignants se sont même prononcés en disant que pour eux, ils ne voteraient pas pour le retour à la semaine de quatre jours.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Par rapport aux études, je me fonde sur François TESTU qui est le Président de l'Observatoire des Rythmes et des Temps de Vie des enfants et des jeunes. C'est le résultat de ses études et de Claire LECONTE. C'était juste une précision.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Pour compléter, les études, cela fait longtemps que les chronobiologistes montrent que le temps d'apprentissage se fait sur plusieurs jours et à des heures précises dans la journée et qu'une journée trop chargée n'est pas bonne. C'était intéressant de débattre dans les écoles parce qu'effectivement, de prime abord, les parents étaient plutôt favorables à un retour à quatre jours, mais quand on expliquait un petit peu que finalement, tous, là, autour de cette table et dans la salle, on a tous vécu l'école de quatre jours et demi. Pour certains, le mercredi était libéré, pour d'autres, c'était le jeudi, mais on était tous quatre jours et demi en classe. Je ne me souviens pas que l'on était plus fatigués que cela à la fin de la semaine.

Il faut aussi dire que la France est l'un des pays en Europe et dans le monde où le nombre de jours de scolarité est le plus bas. Les temps d'apprentissage sont le plus concentrés au niveau de l'année. Cette réforme – qui a été à mon sens bâclée aussi ou qui donnait trop de portes ouvertes – aurait pu être intéressante si les villes s'en étaient emparées. Quand on explique aussi aux parents que la Ville aurait pu réduire le temps de journée et remettre un peu plus d'heures le matin et réduire encore un peu l'après-midi et organiser des temps périscolaires prévus dans la réforme au départ et dont très peu de Colmariens ont bénéficié, ils ont un peu changé d'idée et se disaient que si cela avait été ainsi, ils n'auraient pas été pour le retour à la semaine de quatre jours. Pas tous, mais certains réfléchissaient à une autre école et à un autre temps de prise en charge de leurs enfants. C'est sûr que la

question posée ainsi avec le peu de choses qui ont été investies par la Ville pour les enfants colmariens, le retour à la semaine de quatre jours s'est un petit peu imposé surtout que l'on a dit que les enfants étaient fatigués avant les vacances, comme si les enfants ne seront pas fatigués avant les vacances avec le retour à la semaine de quatre jours. Mais bon, on verra, on en parlera peut-être un peu moins.

Par contre, des parents qui étaient plutôt favorables au retour à la semaine de quatre jours se posaient des questions sur leur organisation à la rentrée de janvier. Certains sont assez inquiets pour la garde des enfants le mercredi matin. Il faudra que la Ville réponde et ouvre des places en crèche ou en halte-garderie.

D'autre part, il me semble que vous avez été sollicité par rapport aux horaires entre midi et deux. Il y a des écoles où concrètement cela ne pourra pas fonctionner puisque les modalités de prise en charge des enfants pour les amener à la cantine se font par les mêmes personnels sur deux écoles différentes avec parfois 20 minutes de temps de latence pour que le personnel qui a pris les premiers enfants aille récupérer d'autres enfants dans une autre école. Qui va garder les enfants pendant ce temps de latence ? Ce n'est pas le rôle des enseignants. La Ville a-t-elle prévu que du personnel municipal le fasse ? J'entends bien que les horaires ont été donnés là et sont votés ce soir, mais il me semble que vous avez une latitude, M. le Maire, pour les modifier, pour les moduler et les adapter à des circonstances particulières. Il ne faudra pas attendre la rentrée, mi-janvier ou je-ne-sais-quand, pour les mettre en place. Il faudra peut-être y réfléchir en amont. À cause de la décision que vous avez prise de changer ces horaires en milieu d'année, je sais que le temps est restreint et qu'il sera difficile de tout organiser au mieux. En tout cas, des problèmes pratiques de prise en charge d'enfants entre midi et deux se poseront si vous ne les anticipez pas.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas recommencer le débat sur les rythmes scolaires, je m'étais largement prononcée là-dessus en son temps et j'étais bien sûr favorable à une semaine de quatre jours et demi qui me semble davantage correspondre aux besoins et aux intérêts des enfants. Aujourd'hui, les parents ont été consultés, je ne suis pas sûre que ce soit l'intérêt de l'enfant qui prime le plus dans les décisions qui ont été prises. C'est un fait, la démocratie s'est exprimée, donc c'est ainsi.

Cependant, je suis très étonnée que la DASEN accepte cette modification au 8 janvier, en pleine année scolaire. Effectivement, cela va entraîner un certain nombre de perturbations, encore pour les enfants puisqu'ils démarrent d'une manière et continuent autrement en pleine année.

J'ai surtout une question. Dans le rapport, il est dit que vous avez demandé à l'ensemble des acteurs et partenaires du temps périscolaire et extrascolaire de revoir leur organisation. En revanche, on ne nous dit pas quelles ont été leurs réponses et si aujourd'hui, ils sont déjà en mesure d'être prêts au 8 janvier de façon à ce que cela se passe du mieux possible encore une fois, pour les enfants et surtout, pour les enfants. Les activités périscolaires et le

sport, notamment les associations qui ont démarré avec des animateurs ou des intervenants qui se sont organisés sur un certain temps vont peut-être avoir du mal à réagir. On aimerait les réponses à ces questions. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, sur ces dernières observations concernant la préparation des partenaires à ces changements.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci. S'agissant de l'organisation de cette rentrée de janvier, nous avons contacté les PEP Alsace et PREALIS qui organisent le périscolaire et l'extrascolaire, je peux vous dire que toutes les associations ont déjà travaillé les horaires et sont en train de finaliser les nouveaux tarifs. Ce sera complètement opérationnel pour la rentrée au mois de janvier.

Concernant les crèches et les assistantes maternelles, là aussi, en tout cas en ce qui concerne les crèches municipales, nous ferons toutes les facilités possibles aux parents pour qu'ils puissent se réorganiser.

Enfin, de manière générale sur les rythmes, là encore, nous n'avons forcé personne. Si vraiment c'était mieux les quatre jours et demi comme vous le dites, je pense qu'à la fois les parents et les enseignants n'auraient pas décidé à plus de 75 % qu'ils voulaient revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée du mois de janvier.

Au niveau des autres associations sportives et culturelles, lors de notre dernière commission Education, Jeunesse et Sports, nous en avons déjà parlé aux présidents respectifs de l'Office Municipal des Sports et de la Culture et nous allons continuer de communiquer. Je peux déjà vous dire qu'il y a quand même très peu d'élèves qui commençaient le foot à 15 h 30 ou une activité culturelle si tôt. D'après ce que nous avons vu, les horaires proposés rendent tout à fait compatible la continuité de leurs activités sportives et culturelles.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je pense pouvoir rassurer les uns et les autres. Il n'y aura pas de mauvaise surprise dans la mesure où depuis quelques mois nous avons préparé ce changement de rythmes scolaires. J'en ai parlé au mois de juin, nous sommes au mois de novembre, donc nous disposons de trois mois opérationnels, voire quatre pour nous préparer. Dès le mois de juin, nous avons travaillé avec les partenaires ce qui me fait dire aujourd'hui que nous sommes prêts.

D'ailleurs, ces rythmes scolaires ne pouvaient globalement pas réussir. Ils ont été imposés au public tout en figeant les écoles privées dans l'ancien cycle scolaire. Il y avait donc deux régimes qui n'étaient pas acceptables. S'il y a trois ans nous avons vu quelques exodes du public vers le privé, c'était parce que les parents étaient indisposés par les quatre jours et demi pour une question d'organisation. Dans la consultation qui a été faite, l'annonce faite était claire : « Souhaitez-vous dès le mois de janvier revenir aux quatre jours ? » À 77 %, la réponse était oui. Dans le lot, 12 parents donnaient le même accord, mais en précisant leur préférence pour le mois de septembre. C'est vraiment deux fois rien. Et si la DASEN a accepté cette formule, c'est parce qu'elle a pu se rendre compte que tout était préparé pour que l'ensemble se passe le mieux possible. C'était son constat qu'elle a confirmé.

Si tout va bien, il ne faut pas chercher la difficulté ailleurs, mais je comprends les observations. Je me fie néanmoins aux résultats du vote du conseil d'école et des parents.

Mme SANCHEZ, vous disiez à un certain moment qu'il faut savoir résister. Mais nous avons résisté il y a trois ans. Cela n'a servi à rien. Maintenant, c'est dans le sens contraire puisque de tous temps, on était opposés aux quatre jours et demi. Donc nous revenons en arrière, scrupuleusement organisés dans la procédure après consultation des parents et des conseils d'écoles pour enregistrer ce résultat où 77 % des parents et des conseils d'écoles souhaitent revenir en arrière. Pour moi, il n'y a aucune difficulté.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions et deux abstentions.

Le point 15 est retiré de l'ordre du jour, nous passons au point 16.

16. Rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le Conseil prend acte.

17. Recensement de la population 2018 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes presque fin novembre. D'ici fin décembre, nous aurons les résultats officiels de la population avec application au 1^{er} janvier 2018, mais il s'agit de la population au 1^{er} janvier 2015 puisqu'il y a toujours un décalage de trois ans. Pour la population du 1^{er} janvier 2017, nous avons franchi la barre de 70 000 habitants. Je pense que prévisionnellement, on va encore augmenter de quelques centaines avec l'officialisation des résultats du 1^{er} janvier 2018.

18. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2017 – 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Je m'interroge sur le sens de ces subventions, notamment l'écart entre la demande de l'Association Live ! et celle allouée par la Ville : 35 000 euros demandés contre 6 500 euros accordés. Cet écart entre la demande et la somme allouée reflète le sentiment qu'ont les associations de la considération de la Ville envers les musiques actuelles. Ce ressenti du monde des musiques actuelles est alimenté par plusieurs faits, j'en citerai trois.

Il y a déjà un an, vous aviez obligé une association pionnière à Colmar à déménager ailleurs en Alsace en lui supprimant l'accès à un local qu'elle occupait depuis des années. Aujourd'hui, vous récidivez avec une autre association, Hiéro Colmar. En un mois, vous lui imposez de quitter les locaux rue de la Lauch alors qu'elle les occupait depuis 18 ans.

Au-delà des difficultés à trouver un local en si peu de temps et avec un loyer qui ne plombe pas le budget, les difficultés à déménager et stocker des archives et du matériel accumulé durant toutes ces années, la difficulté principale est de comprendre quelles relations la Ville entretient avec de supposés partenaires. En effet, depuis 2009, Hiéro co-anime avec Le Grillen, donc la Ville de Colmar, le Centre de Ressources de Musiques Actuelles, à l'initiative du Conseil départemental. Le travail, visible par tous, de cette association est bien évidemment l'organisation de concerts, du festival du Natala, mais les deux salariés et les nombreux bénévoles qui la font vivre interviennent également dans des établissements scolaires, organisent des résidences d'artistes, des ateliers, suivent des groupes locaux, travaillent sur la formation, sur la prévention des risques auditifs et bien d'autres choses. Par la qualité de leur travail et leur investissement, par leur connaissance du milieu des musiques actuelles, ils contribuent au rayonnement de Colmar et c'est cet acquis que, par une décision incompréhensible d'expulsion sans concertation, sans accompagnement, vous mettez en péril. La situation d'Hiéro est symptomatique de la considération que vous semblez avoir vis-à-vis des musiques actuelles. Que comprendre de votre politique en la matière ?

Un autre exemple est l'organisation des 20 ans du Grillen. Un groupe d'étudiants, plein de bonne volonté, a été chargé de la coordination de cette fête dans le cadre de leurs études, c'est très bien. Mais pour pouvoir en faire une fête digne de ce nom et compenser l'absence de subvention supplémentaire pour son organisation, ils ont lancé une cagnotte participative, comme si pour la construction d'un parking, les automobilistes colmariens devaient lancer une souscription privée pour le financer. La situation est telle que de nombreuses personnes ne souhaitent plus aller au Grillen. Le risque est de voir que cet outil soit de moins en moins utilisé, mais bon, cela n'est pas nouveau à Colmar, nous avons une situation

analogue avec le Centre Europe. Une fois encore, vous êtes prêt à financer la construction des bâtiments, mais peu importe leur fonctionnement.

Pour finir, j'ai deux questions. Quelle est votre stratégie en matière de développement des musiques actuelles ? À quoi va servir l'immeuble du 7 rue de la Lauch dont vous avez subitement tellement besoin au risque de mettre à mal une association telle que Hiéro Colmar ?

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT, c'est une façon un peu négative de présenter les choses et vous pourriez les présenter de manière différente. Vous connaissez bien le contexte dans lequel sont les collectivités territoriales locales aujourd'hui où il y a des baisses de dotations de l'État et des difficultés à boucler les budgets. On a la chance – et c'est malheureusement relativement rare dans le contexte – ici, à Colmar d'être dans un contexte totalement différent où contrairement à la plupart des collectivités qui ont réduit les subventions aux associations culturelles et aux associations sociales, non seulement nous ne les avons pas réduites, mais nous les augmentons ici ou là. De ce point de vue, nous sommes vraiment dans une situation différente et je pense pouvoir dire que les associations qui voient par ailleurs d'autres collectivités réduire leurs interventions en sont pleinement conscientes. Il n'empêche que nous ne subventionnons pas une association parce que c'est une association, nous subventionnons des projets. Il est vrai que nous avons la chance d'avoir à Colmar de très nombreuses associations qui œuvrent notamment dans le domaine culturel. Nous intervenons sur la base de projets. Je crois pouvoir vous dire – mais ma collègue le dira très bien aussi – que l'association que vous citez, qui voit une subvention réduite par rapport à la demande, c'est aussi parce que son activité a été réduite. Nous collons à la réalité. Encore une fois, vous avez une façon négative de présenter les choses parce que nous sommes conscients de l'impact des associations qui participent à l'attractivité de la Ville. Nous maintenons, voire augmentons, chaque année nos interventions auprès d'elles. C'est une grande différence par rapport à ce qu'il se passe ailleurs.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Je vais commencer par répondre sur le premier point. La question portait sur Live ! et sa demande de subvention qui est effectivement de 35 000 euros. C'est juste le problème de demander plus pour avoir ce qu'on avait l'année d'avant. Je rappelle que l'année passée, l'association Live ! a eu 10 000 euros, donc on est à peu près dans les clous par rapport à ce qu'on donne puisque la proposition pour 2017 est de 6 500 euros sachant que Live ! n'a organisé que 18 concerts à Colmar cette année contre 28 l'année passée. En plus, la demande de subvention est arrivée très tardivement au mois d'octobre. Il est vrai que nous avons tendance à nous dire qu'une association qui présente une demande de subvention aussi tardivement dans l'année n'a pas forcément un besoin impérieux de cette subvention puisqu'elle la demande aussi tard. Cela veut dire que pendant tout le début de l'année, elle a pu vivre sur ses acquis et n'a pas eu besoin de cette subvention pour fonctionner.

S'agissant de votre deuxième remarque relative à Hiéro et la rue de la Lauch, une convention a été passée pour l'occupation des locaux de la rue de la Lauch. Cette convention n'a pas été respectée et il ne m'appartient absolument pas ici de dévoiler pourquoi, mais c'est un fait. Il y avait vraiment un lien de confiance entre la Ville et Hiéro et malheureusement, une part de cette convention n'a pas été respectée. Je suis tout à fait consciente de la qualité et de l'investissement des membres de Hiéro. Pour autant, quand on est sur des problèmes de sécurité, d'assurance, qui peuvent éventuellement provoquer des dégâts dans les locaux, on se doit de dénoncer une convention. C'est ce qui a été fait par la Ville sans que l'on ait pour autant un projet particulier d'utilisation des locaux de la rue de la Lauch. Cela répond à votre dernière question.

Concernant les 20 ans du Grillen, un projet est porté par la Ville et est en route. C'est un programme qui va s'organiser sur trois jours avec l'organisation d'un festival. Je pense que là, on montre vraiment quelle est l'importance de la place des musiques actuelles dans la Ville de Colmar et qu'elles ne sont pas du tout le parent pauvre de la culture à Colmar.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas votre habitude, M. HILBERT, mais cette fois-ci, vous aviez un raisonnement provocateur qui n'est pas en rapport avec la situation.

Je rebondis sur Hiéro. Que serait Hiéro aujourd'hui sans la Ville de Colmar ? Que serait l'exploitation du Grillen sans la Ville de Colmar ? Vous ne vous rappelez plus des premiers litiges que nous avons lorsque nous construisions Le Grillen. HIÉRO voulait à tout prix pouvoir gérer en direct l'exploitation des locaux. Personnellement, je n'y étais pas favorable puisque je disais que ces locaux doivent servir à tout le monde. Heureusement, aujourd'hui, nous avons des dizaines et des dizaines d'associations qui utilisent les murs. Donc, déjà à l'époque, nous visions juste et bien puisque ces locaux ne furent pas affectés à une association, mais à un ensemble d'associations qui les unes et les autres ont pu se développer grâce à la mise à disposition de ces murs.

S'agissant des subventions, vous citiez le Département. Dois-je également vous rappeler quelle est la réduction des subventions du Département vis-à-vis de cette association ? Bien que nous ayons baissé, la Ville n'est pas dans cette proportion de diminution. Donc nous ne leur avons pas imposé une telle baisse. Nous continuons de les accompagner. On a un peu limité l'intervention pour tenir compte de ce qu'a fait le Département, mais aujourd'hui, Hiéro sans la Ville de Colmar, pourrait mettre la clé sous le paillason. Je mesure mes mots parce que sans la Ville de Colmar, rien ne pourrait se faire. Nous pensons être allés jusqu'au bout de ce qui était faisable.

Troisièmement, il ne faut pas voir le montant des subventions demandées. On peut toujours demander, mais nous devons également voir ce que nous avons payé l'année d'avant. Alors, si vous faites la comparaison : 35 000 euros et 6 500 euros, naturellement, la différence est grande, mais quand nous analysons ce que nous avons payé l'année dernière, à hauteur

de la diminution des activités de l'association, je pense que la proposition qui est faite est plus qu'honnête.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Je ne pensais pas être provocateur, mais factuel. Quand vous faites l'historique, j'ai du mal à comprendre quand vous dites que votre position était de faire une régie municipale et ne pas donner la gestion de l'association à Hiéro à l'époque. Ces discussions avaient eu lieu à la fin de l'année 1997, il me semble que le Conseil Municipal de l'époque avait justement voté une DSP pour Le Grillen et qu'il y avait au départ deux associations, dont Hiéro qui était candidate à la gestion. Finalement, il ne restait plus que Hiéro. Effectivement, un conflit a eu lieu, c'était assez conflictuel entre Hiéro et la Ville à l'époque. Je ne faisais partie d'aucun des deux. En revanche, les exigences de Hiéro à l'époque pour que la Ville lui confie la gestion du Grillen s'élevaient à 870 000 francs et la Ville ne consentait que 400 000 francs. Quand vous dites que votre position était une régie municipale à l'époque, j'ai du mal à comprendre, soit vous aviez une position et le Conseil Municipal a voté autre chose, mais vous connaissant, cela me surprend énormément, mais enfin, pourquoi pas. À l'époque, vous étiez bien parti pour confier la gestion du Grillen à l'association Hiéro. D'ailleurs, ce n'était pas une association, mais une fédération qui regroupait plusieurs associations. Les années suivantes étaient un petit peu tendues entre cette association et la Ville, mais justement, ce qui me réjouissait était que les relations se sont améliorées. Ces derniers temps, il me semble que cela se passait plutôt bien jusqu'à cette expulsion des bureaux du 7 rue de la Lauch.

J'entends bien que l'association n'a apparemment pas respecté les conventions. Il me semble que l'un des points de cette convention était que le siège social ne soit pas à ce niveau, mais cela fait 18 ans que c'est le cas, donc pourquoi maintenant ? Pourquoi un jour quelqu'un débarque dans les locaux, constate une « infraction » par rapport à la convention et revient sept jours après en disant que cela n'a pas été fait sans laisser le temps à l'association de retomber sur ses pattes et en plein festival Supersounds actuellement avec deux salariées qui ont énormément de travail ? Vous imposez un déménagement. J'ai du mal à comprendre. La seule explication est effectivement que vous avez besoin de ces locaux et que, finalement, une association comme cela, même si elle rend beaucoup de services, parce que vous dites : « Que serait Hiéro sans Colmar ? », j'aurais tendance à dire : « Que serait Colmar sans Hiéro ou sans toutes les autres associations ? » Ils font un travail exceptionnel de bénévolat et d'investissement tous les jours comme beaucoup d'autres associations.

Mais c'est juste cette relation qu'il y a entre eux – alors sans doute que l'association vous a déçu ou fâché ou je-ne-sais-quoi en ne respectant pas cette convention, mais pourquoi précipiter cela, ne pas laisser le temps, accompagner et discuter avec l'association plutôt que de leur donner un terme ? Alors, vous avez un petit peu donné quelques jours comme cela, généreusement, pour leur laisser le temps de se retourner, mais il n'empêche qu'actuellement, vous avez mis une association à la rue et qui est actuellement SDF. Ce qui me préoccupe plus est la relation que vous avez.

Pourquoi pas de discussion ? Pourquoi ne pas essayer d'arranger les choses ? Et d'imposer quelque chose autoritairement ce dont on est plus habitué au fait que votre Conseil Municipal ne vous suive pas comme cela fut le cas en 1998.

M. le Maire MEYER : Je m'excuse, vous êtes encore une fois à côté de la plaque puisque vous n'avez pas évoqué la raison essentielle et principale de la rupture de la convention... Non, stop, vous avez déjà parlé deux fois sur ce sujet. Ce n'est pas en rapport avec le siège, mais tout à fait avec autre chose. Ils ont eu une lettre pour les prévenir, rien n'a bougé. J'ai attendu 15 jours, donc nous avons dénoncé la convention, mais pour tout à fait autre chose.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de subventions (crédit politique de la Ville) : * pour la seconde tranche de programmation du Contrat de ville * pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association des Jardins Familiaux de Colmar pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention

23. Travaux d'espaces verts : programmation 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous allez encore me trouver provocateur, mais bon, ce n'est pas directement lié au rapport, mais j'aimerais savoir combien ont coûté les sapins rouges qui ont été apparemment jetés, je n'en croyais pas mes yeux. Si j'ai bien compris la presse, la Ville a jeté des sapins rouges parce que le rouge n'est pas la couleur de Noël. Et les boules et toutes les lumières en centre-ville. Enfin, je ne sais pas, il y a quelque chose que je n'ai pas compris, alors si vous pouviez m'expliquer et me donner le coût des sapins jetés.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas à commenter votre appréciation personnelle. J'ai considéré que les sapins roses – ils n'étaient pas rouges, mais roses – ne cadrent pas avec un décor de Noël. Alors, avec tout ce charivari qui a été fait par la presse, j'ai été remercié des dizaines et des dizaines de fois d'avoir pris cette décision ce dernier week-end. Devant les Colmariens qui nous écoutent en ce moment, certains font partie de ceux qui m'ont remercié. Je suis donc content d'avoir pris cette décision, mais tout ce charivari a conduit à sensibiliser les uns et les autres et a fait venir chez moi la satisfaction de ceux qui étaient contents.

Alors je poursuis pour que demain on ne dise pas encore la même chose pour une autre décoration. Je passais par la rue des Marchands et j'ai vu que les vasques étaient flanquées de triangles métalliques faisant office de sapins. J'ai dit ce matin que je n'étais pas d'accord, il faut proposer autre chose aux Colmariens que des triangles métalliques en guise de sapins de Noël. Il faut avoir un minimum de correction. Si on est cités en numéro 1 des villes touristiques pour la fête de Noël, faut-il aussi mettre à côté ce qu'il faut. Je ne vois pas pour quelle raison la Ville consacre 800 000 euros pour les décorations de Noël pour voir ce type de dispositifs mis en œuvre dans l'une ou l'autre rue de Colmar. Je n'étais pas d'accord avec les sapins roses et je ne suis pas non plus d'accord avec les cadres métalliques de la rue des Marchands. Cela permet tout de suite aux journalistes de rebondir demain sur la question.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Convention de ramassage des déchets sur le domaine ferroviaire de la SNCF sur le ban de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Dites quand même que je ne vous ai pas payé pour poser la question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Vous ne m'avez pas payé et en même temps, vous n'avez pas répondu à la question sur le coût du nombre de sapins.

Je voulais juste lier ce rapport au départ de Mme ANGLARET-BRICKERT. Ce rapport la touchait particulièrement puisqu'elle l'avait évoqué plusieurs fois en Commission d'Urbanisme. Je trouve dommage qu'elle ne soit plus là ce soir pour le voter, mais ses successeurs le feront très bien. Je vous remercie, je pense en son nom, de présenter ce rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : C'était une longue discussion avec la SNCF qui a dépassé le temps de gestation pour arriver à cette intervention qui vous est proposée. J'étais toujours tenté de faire intervenir les agents de la Ville, mais s'il devait y avoir un accident, j'étais responsable, donc rien ne pouvait se faire sans l'accord de la SNCF. Finalement, nous y sommes arrivés aujourd'hui.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le Conseil prend acte.

26. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Juste une question, M. l'Adjoint. La rue Schuman a été ouverte, refermée, rouverte et est en travaux depuis plusieurs mois, peut-on nous dire quand cela va être fini ?

M. l'Adj. SISSLER : Première réponse, elle a été ouverte parce qu'il y avait les travaux de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour passer en sous-sol. Il fallait bien l'ouvrir. Ensuite, on l'a refermée parce que cela indisposait les gens. Ensuite, le démarrage de la rue Schuman a commencé, ce n'est pas terminé, mais cela ne se fait pas toujours en une fois. Là, elle est faite pour la première tranche. Ensuite, si nous arrivons à terminer, nous ferons encore la deuxième tranche qui continue après la rue de Londres.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, on aurait pu répondre que dans un premier temps il faut poser les réseaux, ce qui suppose de fermer la route. Après, il faut combler le fossé avant de démarrer la deuxième tranche qui est en rapport avec la voirie. C'est un enchaînement normal de la réalisation d'un chantier. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Ce ne sont pas les étapes que je conteste, je savais bien qu'il y avait deux étapes. J'ai demandé quand on peut espérer voir la fin des travaux.

M. l'Adj. SISSLER : Je n'ai pas sous les yeux le timing exact de la fin des travaux sous les yeux, mais je pense que ce sera en décembre.

M. le Maire MEYER : Avant mi-décembre.

M. l'Adj. SISSLER : Avant mi-décembre, je ne l'ai pas sous les yeux.

M. le Maire MEYER : J'ai pris un peu de marge parce que c'était prévu pour la fin du mois.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Programme d'investissement 2018 du service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Protocole de transaction entre la société Bild Scheer et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Parc de stationnement Gare/Bleulé : convention relative aux conditions d'accès et de paiement des voyageurs du Grand Est et règlement du parc de stationnement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Cet après-midi, M. le Maire, j'ai présidé la Commission d'Accessibilité, nous avons un avis favorable, nous pouvons donc l'inaugurer.

M. le Maire MEYER : Nous prenons note de cette nouvelle. Il faut dire que les services ont suivi de très près la mise en conformité de l'ouvrage pour ne pas avoir de mauvaises surprises avant Noël.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Une question concernant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 6 h 30 à 0 h 30, etc. Des trains partent plus tôt que 6 h 30, des personnes partent au travail et prennent des trains à 5 h/5 h 30. Ces horaires ne devraient-ils pas être ajustés et correspondre à ceux des trains ?

M. le Maire MEYER : Les horaires ont été discutés avec la Région. On ne pouvait pas faire autrement puisque la Région a payé grosso modo 50 % du coût de l'ouvrage. Les horaires proposés sont établis pour faire un premier essai. Puis, en fonction de la fréquentation de la population susceptible d'être à l'amende si elle devait partir avant 6 h 30, nous reverrons la question, mais il fallait partir sur une base. Après consultation de la Région, la base est 6 h 30, étant entendu que les principaux départs essentiels se font à partir de 6 h 38 – 6 h 40. Moi-même, j'étais d'avis que 6 h 30 était un peu juste, on m'a rassuré. Nous ferons donc une expérience sur la base de 6 h 30 et nous verrons ensuite comment cela va se passer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Transaction immobilière : déclassement et cession rue Denis Papin.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transactions immobilières : résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession de la maison sise au 12 Meisenhütten Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise au Grosser Semm Pfad.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transaction immobilière : acquisition de parcelles de Colmar Habitat.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, on va se revoir le 11 décembre pour la dernière réunion du Conseil Municipal avant Noël. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. On n'était même pas plus longs, même avec les deux présentations de rapport d'activités, puisque généralement, on termine toujours entre 20 h 30 et 21 heures. Il est 20 h 45, je remercie encore les deux présidents qui sont toujours présents et qui étaient très attentifs par rapport aux échanges intervenus. Je les remercie pour leur contribution. Je lève la séance tout en vous souhaitant une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 45